



## Beaucoup de querelles à cause de l'héritage



© Armée du Salut Suisse / Libre de droits

**Le 13 septembre est la journée internationale du testament, mais seuls 25% des Suisses règlent leur succession.**

C'est ce que montre un sondage représentatif présenté par l'association MyHappyEnd, dont l'Armée du Salut est membre. En conséquence, les querelles d'héritages s'avèrent fréquentes. Une personne sur deux déclare, en effet, l'avoir vécu dans son propre entourage.

On estime à environ 70 milliards la somme des montants hérités en Suisse chaque année. C'est beaucoup d'argent et c'est souvent la cause de disputes. Dans un sondage Demoscope représentatif de la population, 51 % des Suisses questionnés ont indiqué que, dans leurs connaissances, il y avait déjà eu des querelles d'héritage. 28% ont d'ailleurs déjà vécu ce genre de disputes dans leur entourage familial.

Un testament peut cependant éviter des querelles de succession. Alors que dans le sondage Demoscope, 77% de la population trouvent qu'un testament est « très important » ou « assez important » et que 51% des personnes interrogées ont dit vouloir rédiger « vraisemblablement » ou « très prochainement » un testament, dans la réalité, seuls 27% des Suisses sont passés à l'acte.

Quoi qu'il en soit : celui ou celle qui rédige un testament ne le regrette pas, bien au contraire. En effet, 81% franchissent le pas en trouvant cela « libérateur » et seulement 21% trouvent que la démarche a été « compliquée ». Les raisons qui motivent la rédaction d'un testament sont en priorité les souhaits de mettre en sécurité le partenaire, les enfants et les proches parents (61%). Un motif souvent invoqué (33%) est aussi de prévenir des querelles de succession.

Seuls 12% disent que, lors de la succession, ils peuvent « tout à fait » envisager de prendre en compte, par exemple, des organisations d'utilité publique à côté de leur propre famille. Quoi qu'il en soit, presque les trois quarts des personnes interrogées savent que le droit successoral prévoit explicitement cette possibilité.

« Ici, il y a encore beaucoup de potentiel », dit Beatrice Gallin, Directrice de MyHappyEnd. C'est pour le compte de 20 organisations d'utilité publique que l'association s'est donnée pour objectif de parler ouvertement et sans thèmes tabous comme ceux de la mort et de l'héritage. Beatrice Gallin déclare : « Avec la quotité disponible, le législateur a sciemment aménagé une possibilité d'affirmer dans le testament une volonté qui, à titre personnel, nous tient particulièrement à cœur. Celui qui en fait usage fait du bien et peut rendre quelque chose à la société ». Et ce ne sont pas les opportunités qui manquent. Selon le sondage, presque 40 % des Suisses comptent bien un jour bénéficier eux aussi d'un héritage.

### Bien s'informer

Apprenez davantage sur ce sujet et commandez notre guide d'information [« Vos volontés comptent »](#). Valérie Cazzin-Bussard se tient à votre disposition pour toutes autres informations, 031 388 06 39, [valerie.cazzin@armedusalut.ch](mailto:valerie.cazzin@armedusalut.ch) [armedusalut.ch/testament-et-prevoyance](http://armedusalut.ch/testament-et-prevoyance)

### Auteur

